

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(75^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

LuraTech

2^e séance du lundi 18 novembre 1991

www.luratech.com



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT

1. **Vote sur la motion de censure** (p. 6269).

Scrutin public à la tribune.

Suspension et reprise de la séance (p. 6269).

Proclamation du résultat du scrutin.

La motion de censure n'est pas adoptée.

En conséquence, le projet de loi de finances pour 1992 est considéré comme adopté en première lecture.

2. **Dépôt de propositions de loi adoptées par le Sénat** (p. 6269).

3. **Ordre du jour** (p. 6270).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

VOTE SUR LA MOTION DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle le vote sur la motion de censure déposée en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par MM. Charles Millon, Bernard Pons, Jacques Barrot et cent seize membres de l'Assemblée (1).

En application des articles 65 et 66, paragraphe II, du règlement, il doit être procédé au vote par scrutin public à la tribune.

Le scrutin va avoir lieu par bulletins.

Je précise que, conformément à la loi organique du 7 novembre 1958, les délégations de vote doivent être notifiées avant l'ouverture du scrutin.

Mmes et MM. les députés disposant d'une telle délégation peuvent faire vérifier au bureau des secrétaires, à ma gauche, que leur délégation a bien été enregistrée à la présidence.

Je leur rappelle qu'ils doivent remettre aux secrétaires du bureau, non pas un bulletin ordinaire, mais une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du délégant, le nom et la signature du délégué.

Je rappelle que seuls les députés favorables à la motion de censure participent au scrutin.

Afin de faciliter le déroulement ordonné du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégué, après s'être munis d'un bulletin de couleur blanche à leur nom et, le cas échéant, d'une consigne de vote « pour » au nom de leur délégué.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre D.)

M. le président. Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Le scrutin est ouvert.

Il sera clos à vingt-deux heures vingt.

(Le scrutin est ouvert à vingt et une heures trente-cinq.)

(1) La présente motion de censure est appuyée par les cent dix-neuf signatures suivantes :

MM. Charles Millon, Pons, Jacques Barrot, Clément, Santini, Haby, Kerguénès, Lestas, Bayard, Perrut, Colombier, Rigaud, André Rossi, Mestre, Reynmann, Wiltzer, Mesmin, Bégault, Laffineur, Jean-François Deniau, Jacquat, de Robien, Falco, Blum, Dimeglio, Longuet, Vasseur, Mattei, de Charette, Ehrmann, Griotteray, Gilbert Gantier, Paechi, Francis Delattre, Choller, Philibert, d'Harcourt, Proriol, Léotard, Rossinot, François d'Aubert, Jean Bousquet, Pelchat, Chirac, Juppé, Robert-André Vivien, Ueberschlag, Jean-Louis Debré, Marcus, Dehaine, Kaspercic, Charroppin, Thomas, Alain Cousin, Paccou, Bernard Schreiner (*Bas-Rhin*), Mme Bachelot, MM. Guichon, Vuillaume, Terrot, Mazeaud, Pandraud, Masdeu-Arus, Léonard, Couve, de Broissia, Legras, Audinot, Borotra, Ollier, Charié, Doligé, Balkany, Mme de Panafieu, MM. Peyrefitte, Gorse, Dominique Perben, Jean-Claude Mignon, Sarkozy, Mme Sauvaigo, M. Estrosi, Mme Elisabeth Hubert, MM. Cuq, Julia, Lucien Richard, Couveignes, Bourg-Broc, Goulet, Pasquini, Chasseguet, Raynal, Bachelet, Cavallé, Goasduff, Mauger, Chamard, de Lipkowski, Cabal, Mme Alliot-Marie, M. Auberger, Mme Christiane Papon, MM. Galy-Dejean, Méhaignerie, Hiest, Mme Monique Papon, MM. Geng, Baudis, Landrain, Foucher, Fuchs, Chavanes, Grimaud, Voisin, Fréville, Adrien Durand, Bouvard, Birraux, Guellac et Mme Isaac-Sibille.

M. le président. Je rappelle à nos collègues secrétaires qu'ils ne doivent déposer dans l'urne que des bulletins de couleur blanche et des consignes de vote « pour ».

Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel nominal a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite nos collègues secrétaires à se rendre au cinquième bureau pour procéder au dépouillement des bulletins.

Le résultat du scrutin sera proclamé vers vingt-deux heures quarante-cinq.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt-deux heures vingt, est reprise à vingt-deux heures quarante-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin :

Majorité requise pour l'adoption de la
motion de censure 289

Pour l'adoption 264

La majorité requise n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée.

En conséquence, est considéré comme adopté en première lecture le projet de loi de finances pour 1992 dans le texte sur lequel Mme le Premier ministre a engagé la responsabilité du Gouvernement au cours de la troisième séance du 15 novembre 1991.

2

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI ADOPTÉES PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, le 18 novembre 1991, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à abroger l'article 9 de la loi n° 90-1260 du 31 décembre 1990 afin de rétablir les droits acquis des travailleurs non salariés non agricoles en matière d'assurance maladie.

La proposition de loi est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Elle sera imprimée sous le numéro 2352 et distribuée.

J'ai reçu, le 18 novembre 1991, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à compléter l'article 42 de la loi n° 88-1088 du 1^{er} décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion.

La proposition de loi est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Elle sera imprimée sous le numéro 2353 et distribuée.

J'ai reçu, le 18 novembre 1991, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à modifier la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales et portant diverses dispositions relatives au droit des sociétés.

La proposition de loi est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Elle sera imprimée sous le numéro 2354 et distribuée.

J'ai reçu, le 18 novembre 1991, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à clarifier la rédaction de l'article L. 52-1 du code électoral relatif aux campagnes de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion des collectivités locales.

La proposition de loi est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Elle sera imprimée sous le numéro 2355 et distribuée.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 19 novembre 1991, à neuf heures trente, première séance publique :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, n° 2273 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractés en service (rapport n° 2344 de M. Alfred Recours au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ;

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 2216 relatif au renforcement de la lutte contre le trafic de stupéfiants (rapport n° 2334 de Mme Denise Cacheux, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, n° 2254 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et la sécurité du travail (rapport n° 2343 de M. Alain Vidalies au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

A seize heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-deux heures cinquante.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

LuraTech

www.luratech.com

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

de la 2^e séance

du lundi 18 novembre 1991

SCRUTIN (N° 561) public à la tribune

sur la motion de censure déposée en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution par MM. Charles Millon, Bernard Pons, Jacques Barrot et cent seize de leurs collègues.

Majorité requise 289
Pour l'adoption 264

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (127) :

Pour : 126.

Mme Michèle Alliot-Marie, MM. René André, Philippe Auberger, Emmanuel Aubert, Gautier Audinot, Pierre Bachelet, Mme Roselyne Bachelot, MM. Patrick Balkany, Edouard Balladur, Claude Barate, Michel Barnier, Jacques Baumel, Christian Bergelin, André Berthol, Jean Besson, Franck Borotra, Bruno Bourg-Broc, Jacques Boyon, Louis de Broissia, Christian Cabal, Mme Nicole Catala, MM. Jean-Charles Cavallé, Richard Cazenave, Jacques Chaban-Delmas, Jean-Yves Chamard, Jean-Paul Charlé, Serge Charles, Jean Charroppin, Gérard Chasseguet, Jacques Chirac, Michel Cointat, Alain Cousin, Jean-Michel Couve, René Couveilhès, Henri Cuy, Olivier Dassault, Mme Martine Daugreilh, MM. Bernard Debré, Jean-Louis Debré, Arthur Dehaine, Jean-Pierre Delalande, Jean-Marie Demange, Xavier Deniau, Alain Devaquet, Patrick Devedjian, Claude Dhoinin, Eric Doligé, Guy Druet, Xavier Dugoin, André Durr, Christian Estrosi, Jean Falala, Jean-Michel Ferrand, François Fillon, Edouard Frédéric-Dupont, Robert Galley, René Galy-Dejean, Henri de Gastines, Jean de Galle, Michel Giraud, Jean-Louis Goasduff, Jacques Godfrain, Georges Gorse, Daniel Goulet, François Grussenmeyer, Olivier Guichard, Lucien Guichon, Pierre-Rémy Houssin, Mme Elisabeth Hubert, MM. Michel Inchauspé, Alain Jonemann, Didier Julia, Alain Juppé, Gabriel Kasperreit, Jean Kiffer, Claude Labbé, Jacques Lafleur, Philippe Legras, Gérard Léonard, Arnaud Lepercq, Jacques Limouzy, Jean de Lipkowski, Jean-François Mancel, Claude-Gérard Marcus, Jacques Masdeu-Arus, Jean-Louis Masson, Pierre Manger, Pierre Mazeaud, Mme Lucette Michaux-Chevry, MM. Jean-Claude Mignon, Charles Miossec, Maurice Nénou-Pwataho, Roland Nungesser, Patrick Ollier, Charles Paccou, Mme Françoise de Panafieu, MM. Robert Pandraud, Mme Christiane Papon, MM. Pierre Pasquini, Dominique Perben, Régis Perbet, Michel Péricard, Alain Peyrefitte, Etienne Pinte, Bernard Pons, Robert Pujade, Eric Raoult, Pierre Raynal, Jean-Luc Reitzer, Lucien Richard, Jean-Paul de Rocca Serra, Antoine Rufenacht, Nicolas Sarkozy, Mme Suzanne Sauvage, MM. Bernard Schreiner (Bas-Rhin), Philippe Séguin, Michel Terrot, Jean-Claude Thomas, Jean Tiberi, Jacques Toubon, Georges Tranchant, Jean Ueberschlag, Léon Vachet, Jean Valleix, Robert-André Vivien et Roland Vuillaume.

Groupe U.D.F. (90) :

Pour : 90.

Groupe U.D.C. (38) :

Pour : 38.

Non-inscrits (22) :

Pour : 10.

MM. Léon Bertrand, Jean-Michel Dubernard, Jean-Jacques Jegou, Auguste Legros, Michel Noir, Jean Royer, Maurice Sergheraert, Christian Spiller, Mme Marie-France Stirbois et M. André Thieu Ah Koon.

Ont voté pour

Mme Michèle Alliot-Marie	Robert Cazalet	Adrien Durand
M. Edmond Alphandéry	Richard Cazenave	Georges Durand
Mme Nicole Ameline	Jacques Chaban-Delmas	André Durr
MM.	Jean-Yves Chamard	Charles Ehrmann
René André	Hervé de Charette	Christian Estrosi
Philippe Auberger	Jean-Paul Charlé	Jean Falala
Emmanuel Aubert	Serge Charles	Hubert Falco
François d'Aubert	Jean Charroppin	Jacques Ferran
Gautier Audinot	Gérard Chasseguet	Jean-Michel Ferrand
Pierre Bachelet	Georges Chavares	Charles Fère
Mme Roselyne Bachelot	Jacques Chirac	Jean-Pierre Fillon
Patrick Balkany	Paul Chollet	Jean-Pierre Foucher
Edouard Balladur	Pascal Clément	Edouard Frédéric-Dupont
Claude Barate	Michel Cointat	Yves Fréville
Michel Barnier	Daniel Collin	Jean-Paul Fuchs
Raymond Barre	Louis Colombani	Claude Gallard
Jacques Barrot	Georges Colombier	Robert Galley
Dominique Baudis	René Comanan	René Galy-Dejean
Jacques Baumel	Alain Coesia	Gilbert Gautier
Henri Bayard	Yves Coussain	René Garrec
François Bayrou	Jean-Michel Coore	Henri de Gastines
René Beaumont	René Couveilhès	Claude Gatignol
Jean Bégaoui	Jean-Yves Cozma	Jean de Galle
Christian Bergelin	Henri Cuy	Francis Gog
André Bertbol	Olivier Dassault	Germain Gengenwix
Léon Bertrand	Mme Martine Daugreilh	Edmond Gerrer
Jean Besson	Bernard Debré	Michel Giraud
Claude Birraux	Jean-Louis Debré	Jacques Godfrain
Jacques Blanc	Arthur Dehaine	François-Michel Gounot
Roland Blum	Jean-Pierre Delalande	Georges Gorse
Franck Borotra	Francis Delattre	Daniel Goulet
Bernard Bosson	Jean-Marie Demange	Gérard Grignon
Bruno Bourg-Broc	Jean-François Deniau	Hubert Grimaud
Jean Boussquet	Xavier Deniau	Alain Gristenray
Mme Christine Boutin	Léonce Deprez	François Grussenmeyer
Loïc Bourard	Jean Desautels	Ambroise Guélic
Jacques Boyon	Alain Devaquet	Olivier Guichard
Jean-Guy Braeger	Patrick Devedjian	Lucien Guichon
Jean Briane	Claude Dhoinin	Jean-Yves Haby
Jean Brocard	Willy Diméglio	François d'Harcourt
Albert Brocard	Eric Dollgé	Pierre-Rémy Houssin
Louis de Broissia	Jacques Dominati	Mme Elisabeth Hubert
Christian Cabal	Maurice Doussert	Xavier Humault
Jean-Marie Caro	Guy Druet	Jean-Jacques Hyst
Mme Nicole Catala	Jean-Michel Dubernard	Michel Inchauspé
Jean-Charles Cavallé	Xavier Dugoin	

Mme Bernadette Isaac-Sibille
 Denis Jacquot
 Michel Jacquemin
 Henry Jean-Baptiste
 Jean-Jacques Jegou
 Alain Jonemann
 Didier Julia
 Alain Juppé
 Gabriel Kaspereit
 Aimé Kergueris
 Christian Kert
 Jean Kiffer
 Emile Koehl
 Claude Labbé
 Jean-Philippe Lachenaud
 Marc Laffineur
 Jacques Laffleur
 Alain Lamassoure
 Edouard Landrain
 Philippe Legras
 Auguste Legros
 Gérard Léonard
 François Léotard
 Arnaud Lepercq
 Pierre Lequiller
 Roger Lestas
 Maurice Ligot
 Jacques Limouzy
 Jean de Lipkowski
 Gérard Loquet
 Alain Madelin
 Jean-François Mancel
 Raymond Marcellin
 Claude-Gérard Marcus
 Jacques Masdeu-Arus
 Jean-Louis Masson
 Gilbert Mathieu
 Jean-François Mattei
 Pierre Mauger
 Joseph-Henri Maujolan du Gasset
 Alain Mayoud
 Pierre Mazeaud
 Pierre Méhaugier

Pierre Merli
 Georges Mesmin
 Philippe Mestre
 Michel Meylan
 Pierre Micaux
 Mme Lucette Michaux-Chevry
 Jean-Claude Mignon
 Charles Milon
 Charles Miossec
 Mme Louise Moreau
 Alain Moyse-Bressand
 Maurice Nénou-Pwataho
 Jean-Marc Nesme
 Michel Noir
 Roland Nungesser
 Patrick Ollier
 Charles Paccou
 Arthur Paecht
 Mme Françoise de Panafieu
 Robert Pandraud
 Mme Christiane Papon
 Mme Monique Papon
 Pierre Pasquini
 Michel Pelchat
 Dominique Perben
 Régis Perbet
 Michel Péricard
 Francisque Perrut
 Alain Peyrefitte
 Jean-Pierre Philibert
 Mme Yann Piat
 Etienne Pinte
 Ladislav Poniatowski
 Bernard Pons
 Robert Poajade
 Jean-Luc Prael
 Jean Proriol
 Eric Raoult
 Pierre Raysal
 Jean-Luc Reitzer
 Marc Reymann
 Lucien Richard
 Jean Rigaud

Gilles de Robien
 Jean-Paul de Rocca Serra
 François Rochebloise
 André Rossi
 José Rossi
 André Rossinot
 Jean Royer
 Antoine Rufenacht
 Francis Saint-Ellier
 Rudy Salles
 André Santini
 Nicolas Sarkozy
 Mme Suzanne Sauvaigo
 Bernard Schreiner (Bas-Rhin)
 Philippe Séguin
 Jean Seltlinger
 Maurice Sergheraert
 Christian Spiller
 Bernard Stasi
 Mme Marie-France Stirbois
 Paul-Louis Tenaillon
 Michel Terrot
 André Thiem Ah Koon
 Jean-Claude Thomas
 Jean Tiberi
 Jacques Toubon
 Georges Tranchat
 Jean Ueberschlag
 Léon Vachet
 Jean Vallée
 Philippe Vasseur
 Gérard Vigoble
 Philippe de Villiers
 Jean-Paul Virapoullé
 Robert-André Vivien
 Michel Voisin
 Roland Vaillancourt
 Jean-Jacques Weber
 Pierre-André Wiltzer
 Claude Wolff
 Adrien Zeller.

Jean-Pierre Delalande à Mme Suzanne Sauvaigo.
 Jean-François Deniau à M. Charles Millon.
 Léonce Deprez à M. André Santini.
 Claude Dhinnia à M. François Grussenmeyer.
 Maurice Douset à M. Jacques Blanc.
 Guy Drut à M. Bernard Schreiner (Bas-Rhin).
 Jean-Michel Dubernard à M. Michel Noir.
 André Durr à Mme Elisabeth Hubert.
 Jean Fala à M. Jean-Claude Thomas.
 Jacques Farran à M. Philippe Mestre.
 Jean-Michel Ferrand à M. Léon Vachet.
 Charles Fèvre à M. André Rossi.
 François Fillon à M. Patrick Devedjian.
 Yves Fréville à M. Jean Briane.
 Jean-Paul Fuchs à M. Jean-Yves Cozan.
 Claude Gaillard à M. Marc Laffineur.
 Edmond Gerrer à M. Antoine Rufenacht.
 Jean-Louis Gonsduff à M. Michel Cointat.
 Jacques Godfrain à M. Patrick Balkany.
 Gérard Grignon à M. Jean-Jacques Weber.
 Hubert Grimault à Mme Bernadette Isaac-Sibille.
 Ambroise Guellec à M. Michel Voisin.
 Lucien Guichon à M. Régis Perbet.
 Denis Jacquot à M. Paul-Louis Tenaillon.
 Henry Jean-Baptiste à Mme Christine Boutin.
 Jean-Jacques Jegou à M. Gérard Vignoble.
 Didier Julia à M. Georges Tranchant.
 Alain Juppé à M. Edouard Ballardur.
 Aimé Kergueris à M. François d'Aubert.
 Jean Kiffer à M. Edouard Frédéric-Dupont.
 Emile Koehl à Mme Louise Moreau.
 Claude Labbé à M. Bernard Pons.
 Jean-Philippe Lachenaud à M. Henri Bayard.
 Jacques Laffleur à M. Pierre Mauger.
 Alain Lamassoure à M. Pierre-André Wiltzer.
 Edouard Landrain à Mme Monique Papon.
 Philippe Legras à M. Michel Terrot.
 Auguste Legros à M. Pierre Raynal.
 Gérard Léonard à M. Henri Cuq.
 François Léotard à M. Hubert Falco.
 Pierre Lequiller à M. Ladislav Poniatowski.
 Maurice Ligot à M. Jean Bégault.
 Jacques Limouzy à M. Gautier Audinot.
 Jean de Lipkowski à M. Christian Cabal.
 Gérard Loquet à M. Gilles de Robien.
 Alain Madelin à M. Pascal Clément.
 Jean-François Mancel à M. Olivier Dassault.
 Jean-Louis Masson à M. Michel Barnier.
 Jean-François Mattei à M. Claude Gatignol.
 Joseph-Henri Maujolan du Gasset à M. François-Michel Gonnou.
 Alain Mayoud à M. René Garrec.
 Pierre Mazeaud à M. André Bertbol.
 Pierre Méhaugier à M. Jean-Jacques Hyest.
 Michel Meylan à M. Georges Colomblat.
 Mme Lucette Michaux-Chevry à M. Jean-Marie Demange.
 MM. Jean-Claude Mignon à M. Bernard Debré.
 Charles Miossec à M. Emmanuel Aubert.
 Alain Moyse-Bressand à M. Willy Diméglio.
 Maurice Nénou-Pwataho à M. Gabriel Kaspereit.
 Jean-Marc Nesme à M. Georges Durand.
 Charles Paccou à M. Daniel Goulet.
 Pierre Pasquini à M. Henri de Gastibes.
 Dominique Perben à M. Jean de Gaulle.
 Michel Péricard à M. Franck Borotra.
 Francisque Perrut à M. Jean-Yves Haby.
 Alain Peyrefitte à M. Gérard Chasseguet.
 Mme Yann Piat à M. Louis Colomblat.
 MM. Jean Proriol à M. Paul Chollet.
 Marc Reymann à M. Francis Delattre.
 Jean-Paul de Rocca Serra à M. Alain Devaquet.
 François Rochebloise à M. Adrien Durand.
 José Rossi à M. Jacques Dominati.
 André Rossinot à M. Pierre Merli.
 Jean Royer à Mme Marie-France Stirbois.
 Francis Saint-Ellier à Mme Nicole Amellée.
 Rudy Salles à M. Charles Ehrmann.
 Nicolas Sarkozy à M. Eric Dolige.
 Philippe Séguin à M. Etienne Pinte.
 Jean Seltlinger à M. Jean Desanlis.
 Maurice Sergheraert à M. Léon Bertrand.

Ont délégué leur droit de vote

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Edmond Alphandéry à M. Michel Jacquemin.
 René André à M. Lucien Richard.
 Philippe Auberger à M. Michel Giraud.
 Pierre Bachelet à M. Jacques Masdeu-Arus.
 Mme Roselyne Bachelot à M. Robert Pandraud.
 MM. Claude Barate à M. René Galy-Dejean.
 Raymond Barre à M. Jacques Barrot.
 Dominique Baudis à M. François Bayrou.
 Jacques Baumel à M. Arnaud Lepercq.
 René Beaumont à M. Jean Rigaud.
 Christian Bergelin à M. Roland Vuillaume.
 Roland Blum à M. Arthur Paecht.
 Bruno Bourg-Broc à M. Alain Jonemann.
 Jean Bousquet à M. Raymond Marcellin.
 Loïc Bouvard à M. Germain Gengenwin.
 Jacques Boyon à M. Robert Galley.
 Jean-Guy Branger à M. Georges Mesmin.
 Jean Brocard à M. Gilbert Mathieu.
 Albert Brochard à M. Roger Lestas.
 Louis de Broissia à M. Olivier Guichard.
 Jean-Marie Caro à M. François d'Harcourt.
 Jean-Charles Cavallé à Mme Christiane Papon.
 Robert Cazalet à M. Michel Pelchat.
 Jacques Chaban-Delmas à M. Patrick Ollier.
 Jean-Yves Chamard à M. Pierre-Rémy Houssin.
 Hervé de Charette à M. Jean-Pierre Philibert.
 Serge Charles à M. Roland Nungesser.
 Jean Charroppin à Mme Françoise de Panafieu.
 Georges Chavares à M. Jean-Pierre Fouchez.
 Jacques Chirac à M. Jean Tiberi.
 Daniel Colin à M. Xavier Hunault.
 René Couanau à M. Francis Geng.
 Alain Cousin à M. Jean-Luc Reitzer.
 Yves Coussain à M. Claude Wolff.
 Jean-Michel Couve à Mme Nicole Catala.
 Mme Martine Daugreilh à M. Eric Raoult.
 MM. Jean-Louis Debré à M. Claude-Gérard Marcus.
 Arthur Dehaene à M. Georges Gorse.

Christian Spiller à M. Michel Inchauspé.
 Bernard Stasi à M. Christian Kert.
 André Thlen Ah Koo à M. Richard Cazenave.
 Jacques Toubon à Mme Michèle Alliot-Marie.
 Jean Ueberschlag à M. Jean-Paul Charié.
 Jean Valleix à M. Jean Besson.
 Philippe Vasseur à M. Gilbert Gantier.
 Philippe de Villiers à M. Jean-luc Prétel.
 Jean-Paul Virapoullé à M. Bernard Bosson.
 Robert-André Vivien à M. Christian Estrosi.
 Adrien Zeller à M. Claude Birraux.

Mises au point au sujet d'un précédent scrutin
 (Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4,
 du règlement de l'Assemblée nationale)

A la suite du scrutin (n° 558) sur le titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1992 (budget des départements et territoires d'outre-mer) (*Journal officiel*, débats A.N., du 13 novembre 1991, page 5860). MM. Jean Besson, Christian Estrosi, Michel Terrot et Léon Vachet ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

M. Claude Birraux a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
03	Compte rendu..... 1 an	108	652	
33	Questions..... 1 an	108	554	
83	Table compte rendu.....	52	26	
93	Table questions.....	52	95	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu..... 1 an	99	535	
35	Questions..... 1 an	99	349	
85	Table compte rendu.....	52	81	
95	Table questions.....	32	52	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 572	
27	Série budgétaire..... 1 an	203	303	
DOCUMENTS DU SENAT :				
08	Un an.....	670	1 536	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 28, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
 Téléphone STANDARD : (1) 40-58-75-00
 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77
 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement é la commande facilitera son exécution

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

www.luratech.com
 Prix du numéro : 3 F
 (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)



LuraTech

www.luratech.com